

## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2014**

---

#### ***PRESENTS***

#### **MEMBRES EN EXERCICE**

M. VAN DER HOEVEN Serge, Maire – Conseiller Général,  
Mme LEQUIEN Arlette, M. AGAH Franck, M. MIXTE Alain, Mme SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Mme TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie, M. LATAWIEC Michel  
– **ADJOINTS.**

M. DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, M. BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France, M. BEUDIN Michel, Mme GROMADA Sylvie, Mme PASCUZZO Daïkha, Mme DEBUYS Isabelle, M. SCARAMUZZINO Pierre, Mme CANIVET Isabelle, Mme DEHOVE Charlotte, M. KACZMAREK Joseph, Mme MANTI Annie, M. MONNIER Bruno, Mme LEFEVRE Lydie, M. FIRRERA Mariano, -  
**CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

#### **CONVOCATION EN DATE DU 09 JANVIER 2014**



**PRESIDENCE DE : M. VAN DER HOEVEN Serge**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TROTIN Thérèse**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **31**

Membres absents / excusés / représentés :

M. OLIVIER Yannick (procuration à Mme PASCUZZO Daïka)

M. CZAPSKI Gérard (procuration à M BECK Patrick)

Mme PIQUE Ludivine (procuration à M MONNIER Bruno)

Mme BRAUCHLI Marie-Paule (procuration à M FIRRERA Marianno)

M. BOUHEZILA Halel

M. WIBAUT Dominique

# **ORDRE DU JOUR**

## **Adoption du compte rendu de la réunion de conseil du Lundi 25 Novembre 2013**

### **Comptabilité – Finances**

- 001** Tarif carte transport aux personnes âgées
- 002** Tarif cimetière
- 003** Admission en non valeur
- 004** Demande de participation voyage au ski collège Jean Jaurès
- 005** Demande de participation voyage à Barcelone – Lycée du Pays de Condé
- 006** Avances sur subventions (CCAS, Entente Cycliste, Vieux-Condé Foot, le Boulon)
- 007** Ouverture de crédits d'investissement
- 008** Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes
- 009** Subvention aux Communes pour les travaux de bordures, caniveaux et assainissement le long des routes départementales

### **S.T. / Urbanisme**

- 010** Déclaration de projet
- 011** Vente de la parcelle située rue Emile Zola et cadastrée AT 354, AT 1024, AT 1025, AT 1027

### **Gestion des Ressources Humaines**

- 012** Création contrat d'apprentissage adapté
- 013** Transformation poste d'agent de développement social : responsable du service de cohésion sociale et gestion urbaine de proximité
- 014** Modification tableau des effectifs filière technique
- 015** Formation CAPA travaux paysagers à destination des emplois d'avenir
- 016** Formation CACES – Agent en CUI ACI Ferronnerie d'art
- 017** Recrutement vacataire DRE pour 2014
- 018** Financement BPJEPS

### **Education Jeunesse**

- 019** Stage BAFA CEMEA

### **Maison pour Tous**

- 020** Convention mise à disposition des locaux

### **Secrétariat Général**

- 021** Rapport d'activité du SITURV
- 022** Rapport d'activité du SIDEHAV

### **Points Divers**

#### **Pour information**

- Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du Conseil Municipal et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation sérieuse tout au long du mandat et son engagement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir prendre en compte les 3 projets de délibérations mise sur table.

⇒ Unanimité

## **1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25/11/2013**

⇒ Unanimité

## **2/ Comptabilité / Finances**

### **D/2014-001 Tarif carte transport aux personnes âgées**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au maintien pour l'année 2014 de sa décision antérieure relative à l'attribution de la carte de transport LILAS sur le réseau de TRANSVILLES et des lignes affrétées, c'est à dire :

➤ Cession de cette carte aux personnes âgées de 65 ans minimum non astreintes à l'impôt

FIXE la participation financière des bénéficiaires à la somme de 20 €

⇒ Unanimité

### **D/2014-002 Tarifs du cimetière**

Monsieur le Maire, propose de maintenir les tarifs du cimetière comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

#### **TARIFS DU CIMETIERE**

Exhumations - inhumation - exhumation (par corps) - réinhumation	<b>17 €</b>
Caveaux Dépôt d'un cercueil dans le caveau provisoire communal - les 10 premiers jours	<b>18 €</b>
- à compter du 11 <sup>ème</sup> jour et par jour	<b>9 €</b>
Colombarium Dépôt d'une urne	<b>25 €</b>
Jardin du souvenir Dispersion des cendres	<b>25 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE l'application des tarifs ci-dessus énoncés.

⇒ Unanimité

### **D/2014-003 Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée conformément à la législation en vigueur de bien vouloir se prononcer pour une admission en non valeur d'une dette d'un montant fixé à 5.40 €

(Trésorerie de Vieux-Condé – Présentation en non valeurs arrêté au 03/10/2013 – Exercice 2013 - liste n°1059280232).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise en non valeur pour un montant total de 5.40 €

⇒ Unanimité

### **D/2014-004 Demande de participation financière pour un voyage au ski – Collège Jean Jaurès**

Monsieur MIXTE fait part à l'assemblée d'un courrier émanant des professeurs d'EPS du collège Jean Jaurès de Vieux-Condé, lesquels souhaitent organiser un stage de ski alpin du 12 au 18 Janvier 2014 et sollicitent pour ce faire la participation financière de la commune.

Monsieur MIXTE, comme il est de coutume pour ce type d'action, propose d'allouer une somme de 45 € par élève Vieux-Condéen participant à ce séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la proposition susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 45 € à chaque famille Vieux-Condéenne dont l'enfant participera à cette sortie.

⇒ Unanimité

### **D/2014-005 Demande de participation financière pour un voyage à Barcelone – Lycée du Pays de Condé**

Monsieur MIXTE fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de Mme BIDET, professeur d'Espagnol du lycée des Pays de Condé, laquelle souhaite organiser un voyage scolaire à Barcelone du 04 au 09 Mai 2014 et sollicite pour ce faire la participation financière de la commune.

Monsieur MIXTE propose d'allouer une somme de 45 € par élève Vieux-Condéen participant à ce séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la proposition susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 45 € à chaque famille Vieux-Condéenne dont l'enfant participera à ce voyage.

⇒ Unanimité

## D/2014-006 Avances sur subventions – Année 2014

A la demande des Présidents des Associations et dans le but de poursuivre leurs activités, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer au titre d'acompte sur la subvention 2014 :

- à l'**Entente Cycliste Vieux-Condé, Péruwelz, Bury** une somme de **5 000 €**
- à **Vieux-Condé Foot** une somme de **20 000€** payable en deux mensualités :
  - une mensualité de **10 000 €** en janvier 2014
  - une mensualité de **10 000 €** en mars 2014
- au **C.C.A.S** une somme de **160 000 €** payable en quatre mensualités:
  - une mensualité de **40 000 €** en janvier 2014
  - une mensualité de **40 000 €** en février 2014
  - une mensualité de **40 000 €** en mars 2014
  - une mensualité de **40 000 €** en avril 2014
- Au **Boulon** une somme de **40 000 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
EMET un avis favorable à la proposition susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les avances sur subvention

*(M AGAH Franck ne prend pas part au vote)*

⇒ Unanimité

## D/2014-007 Ouvertures de crédits d'investissement

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement, ce dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil municipal les ouvertures de crédits suivantes :

➔ Cpte 2183-14P001-5242 Matériel informatique et de bureau	15 000 €
➔ Cpte 2184- 14P002-020 Mobilier divers services	6 000€
➔ Cpte 2312-13P059-332 Aménagement d'une salle de réception Maîtrise d'œuvre	120 000 €
➔ Cpte 2128-14P003-414 Terrain multisports	120 000 €
➔ Cpte 2181-14P004-8241 Motorisation portail coulissant Caby	11 000 €
➔ Cpte 2315-13P075-8241 Travaux de voirie Aménagement site du Lycée	700 000 €
➔ Cpte 2051-14P005-020 Logiciels (pour serveur)	6 000 €

Monsieur le Maire précise que les 700 000€ pour les travaux de voirie aménagement du site du Lycée, il est nécessaire, afin de lancer l'appel d'offres, que la somme soit inscrite pour pouvoir démarrer.

Monsieur FIRRERA qu'un montant sera retrouvé par le biais de la PVR qui a été approuvé au dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE les ouvertures de crédits d'investissement.

⇒ Unanimité

### **D/2014-008 Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (F.S.I.C.)**

#### **Modification des montants sollicités pour les opérations :**

- Hôtel de Ville et de l'Ecole maternelle du Rieu
- Construction d'un bâtiment de type modulaire pour les sanitaires de l'école primaire Marcel Caby

#### **Approbation des demandes de financement concernant les opérations :**

- Aménagement paysager du Mont de Péruwelz et de la Cité des Rosiers
- Aménagement de trottoirs et voiries rues Blériot et Sambat

Monsieur le Maire rappelle les grands principes du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (F.S.I.C.) instauré par le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole, dispositif de financement des projets de construction ou de rénovation d'équipements publics (respectant les normes d'accessibilité et améliorant les performances énergétiques) ainsi que des projets d'aménagement urbain ou du cadre de vie (création, requalification d'espaces publics).

La Ville de Vieux Condé peut ainsi solliciter pour ses opérations d'investissement, à hauteur de 50% du montant des travaux restant à sa charge, la participation financière de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole dans la limite d'une enveloppe fixée à 726 749 €

Pour rappel, la Ville de Vieux Condé a déjà fait valoir cette possibilité pour les trois opérations suivantes :

1/ Réalisation de cinq équipements publics dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Solitude/Ermitage pour un montant de 451 164,32 €;

2/ L'amélioration de l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville et de l'Ecole maternelle du Rieu pour un montant de 41 038,50 €;

3/ Construction d'un bâtiment de type modulaire pour les sanitaires de l'école primaire Marcel Caby pour un montant de 57 923 €

Les services de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole ont instruit les possibilités de financement des opérations d'investissement de la commune dans la limite du solde de l'enveloppe FSIC attribuée, soit la somme de 228 239,28 €

Par délibérations en date des 15 novembre et 11 décembre 2013, le Conseil communautaire de Valenciennes Métropole a décidé d'accorder à la Ville de Vieux Condé un fonds de concours pour financer ses opérations de la manière suivante :

Modifications des demandes déposées :

1/ L'amélioration de l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville et de l'Ecole maternelle du Rieu :

47 345,41 € en lieu et place de 41 038,50 €, montant initialement indiqué dans le plan de financement approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2013 ;

2/ Construction d'un bâtiment de type modulaire pour les sanitaires de l'école primaire Marcel Caby

63 650,01 € en lieu et place de 57 923 €, montant initialement indiqué dans le plan de financement approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2013 ;

Nouvelles sollicitations :

3) Aménagement paysager du Mont de Péruwelz et de la Cité des Rosiers

66 122,87 € sur la base d'un montant d'opération fixé à 159 805,09 € TTC, le reste à charge de la commune étant de 68 941,20 €

4) Aménagement de trottoirs et voiries rues Blériot et Sembat

98 466,40 € sur la base d'un montant d'opération fixé à 250 853,81 € TTC, le reste à charge de la commune étant de 113 550,22 €

Monsieur le Maire propose alors à l'ensemble du Conseil Municipal d'approuver ces demandes de fonds de concours au titre du FSIC, de valider les montants susmentionnés et de l'autoriser à signer les conventions respectives.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ Approuve les demandes de fonds de concours au titre du FSIC sur la base des montants présentés,
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

⇒ Unanimité

**D/2014-009 SUBVENTIONS AUX COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE BORDURES, CANIVEAUX & ASSAINISSEMENT LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES - Programme 2013**

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la délibération 2013-158 en date du 26 juin 2013 approuvant le dépôt d'un dossier de demande de subvention départementale pour le financement des bordures & caniveaux dans les rues Georges Lannoy et Anatole France.

Deux projets de convention sous les références n°CONV13RD82VXCONDTROT198 et n°CONV13RD102VIEUXCONDTROT197 sont parvenus à la Ville en date du 14 janvier 2014.

L'objet de ces deux conventions est de préciser les conditions d'occupation des dépendances du domaine public routier départemental par la Commune ainsi que de

définir les dispositions administratives, techniques et financières relatives à la réfection des trottoirs le long de la RD82 dénommée « Rue Georges Lannoy » entre les PR 0+0585 et 2+0840 et le long de la RD102 dénommée « Rue Anatole France » entre les PR 10+0825 et 11+0265, sur le territoire de la Commune de Vieux Condé.

Les deux conventions précisent les obligations de la Commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties en présence.

Les conventions rappellent les financements de ces deux opérations de la manière suivante :

- |             |  |
|-------------|--|
| 1) RD 102 : | Montant estimé des travaux :<br>98 306,50 €HT<br>Subvention départementale :<br>21 000,00 €HT  |
| 2) RD 82 :  | Montant estimé des travaux :<br>170 207,64 €HT<br>Subvention départementale :<br>35 805,00 €HT |

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil municipal de l'autoriser à signer ces deux conventions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions relatives aux modalités d'aménagement et d'entretien ultérieur des trottoirs.

⇒ Unanimité

### **3/ S.T. / Urbanisme**

#### **D/2014-010 Déclaration de projet**

Suite à l'annulation du PLU, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite engager une Déclaration de Projet avec mise en compatibilité du POS afin de permettre la mise en œuvre du « projet de renouvellement urbain en site associé » dans le cadre de l'ANRU sur le site de l'ancien Lycée. Il s'agit d'un projet d'intérêt général consistant en un programme d'aménagement de constructions de 38 logements (14 individuels et 24 collectifs) sur le terrain « Les Sevrettes Nord » cadastré section BC, parcelle n°137. Ce projet ne peut être réalisé dans le cadre du POS remis en vigueur et nécessite son adaptation, le terrain se situant actuellement pour une partie de 0.45 ha en zone NC dans laquelle les constructions ne sont pas autorisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du lancement de la procédure de Déclaration de Projet avec mise en compatibilité du POS pour la mise en œuvre du projet ANRU sis « Les Sevrettes Nord » cadastré section BC, parcelle n°137,

- précise que l'Autorité Environnementale sera saisie afin qu'elle se prononce dans le cadre de l'évaluation environnementale des documents de planification
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent

⇒ Unanimité

**D/2014-011 Vente de la parcelle située rue Emile Zola, cadastré AT n°354, 1024, 1025, 1027.**

M le Maire indique qu'il s'agit d'une ancienne voie ferrée qui reliait la zone le Brasseur à la zone Lavaleresse.

La ville de Vieux-Condé a décidé de mettre en vente plusieurs terrains lui appartenant. Trois ventes par adjudication se sont déroulées les 12 juin 2012, 2 juillet 2013 et 30 septembre 2013 au cours desquelles seul un immeuble a été vendu.

Le terrain situé rue Emile Zola, cadastré AT n°354, 1024, 1025, 1027 pour une contenance de 2 198 m<sup>2</sup> a été mis en vente par adjudication à 50 000 € (estimation domaniale du 5 octobre 2011 à 87 000 € dont sont déduits les frais estimés pour le décaissement du terrain. Ce terrain présente en effet une butte de terre d'environ 2 500 m<sup>3</sup> à enlever pour le rendre exploitable). Il n'y a pas eu d'acquéreur.

Ce terrain a donc été remis en vente par le biais d'une agence à 50 000 €

Un acquéreur a fait une offre à 44 000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable pour la vente de la dite parcelle au montant de 44 000 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

M FIRRERA voudrait savoir s'il y a des acheteurs lors de la vente aux enchères pour plusieurs terrains notamment face au cimetière.

M le Maire lui répond qu'il n'y a eu aucun acheteur et qu'à l'avenir, il ne sera plus fait appel à cette procédure dans la mesure où elle n'est pas efficace.

M AGAH demande si c'est la personne qui achète cette parcelle qui va enlever la butte ou la ville.

M le Maire indique qu'elle sera enlevée ou exploitée selon l'envie du propriétaire.

⇒ Unanimité

#### 4/ Gestion des Ressources Humaines

##### **D2014-012 Création d'un contrat d'apprentissage adapté**

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'intégrer un jeune en situation de handicap en contrat d'apprentissage aménagé et de conclure sur l'année scolaire 2013-2014, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service : Service Environnement – cadre de vie

Nombre de postes : 1

Diplôme préparé : CAPA Travaux paysagers

Durée de la Formation : 3 ans

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- de l'autoriser à signer le contrat d'apprentissage ainsi que tous documents liés à la formation du jeune et à toutes les aides accordées dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition énoncée ci-dessus.

M le Maire précise qu'il s'agit d'une personne handicapée issue de l'IME de Condé. Ce contrat constitue une première collaboration entre la Ville de Vieux-Condé et l'IME de Condé sur l'Escaut et permettra à cette personne handicapée de trouver par la suite un emploi. Cette personne avait fait un stage aux espaces verts où tout s'est bien passé.

⇒ Unanimité

##### **D2014/013 Transformation du poste d'agent de développement social en poste de responsable du Service de Cohésion Sociale en Contrat à Durée Indéterminée**

M le Maire rappelle à l'Assemblée la volonté d'établir un lien entre l'organisation, les institutions et les habitants des quartiers avec une priorité : impliquer les habitants.

Pour cela, l'agent de développement local recruté en 2007 a réalisé avec succès cette fonction. Son implication sur le territoire et l'évolution des services

de la Ville sur le volet social se développant en fonctions des multiples projets à mener, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transformer le poste créé en 2007 sur un poste de responsable du service de cohésion sociale. Ce même agent occupant cette nouvelle fonction aura principalement à charge l'encadrement de l'équipe technique municipale composée de deux emplois d'avenir et de deux adultes relais chargés de la médiation sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de documents permettant la conclusion du contrat d'engagement

Monsieur AGAH rappelle que dans le cadre de la Politique de la Ville, il y avait un agent de développement social et dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, un chargé de mission. Les 2 postes seront donc transformés en un seul. Pour précision, il s'agit de Séverine GLORIA qui devient responsable du service de Cohésion Sociale et également coordinatrice du CLSPD.

⇒ Unanimité

#### **D/2014-014 Création de postes dans la filière technique au 17/01/2014**

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE

la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (86,67/151,67è) à compter du 17/01/2014.

**A compter du 17/01/2014, la composition du tableau du personnel communal (filière technique) sera la suivante :**

- 1 Directeur des services techniques.
- 1 Ingénieur principal à temps complet.
- 1 Ingénieur à temps complet.
- 2 Techniciens principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 2 Techniciens principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 3 Techniciens à temps complet.
- 4 Agents de maîtrise principaux à temps complet.
- 8 Agents de maîtrise à temps complet.
- 5 Adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 10 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 3 Adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (75,83/151,67è).
- 16 Adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 71 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 1 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (134,33/151,67è).
- 3 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (130/151,67è).
- 2 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (119,17/151,67è).
- 2 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (110,50/151,67è).
- 3 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (99,67/151,67è).
- 1 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (97,50/151,67è)
- 2 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (95,34/151,67è)
- 1 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (93,17/151,67è)

- 1 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (86.67/151.67€)
- 2 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (78/151,67€).
- 13 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (75,83/151,67€).
- 1 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (43,33/151,67€).

⇒ Unanimité

**D2014-015 Formation CAPA (Certificat d’Aptitude Professionnelle Agricole) Travaux paysagers par Unités Capitalisables à destination de deux agents en Contrat Emploi d’Avenir**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que des demandeurs d’emploi ont été intégrés en contrat Emploi d’Avenir au sein du service environnement – cadre de vie pour l’entretien de « Mine d’art en sentiers ».

La Municipalité s’est engagée par la signature de conventions liées à l’insertion dans le monde du travail à assurer un accompagnement du projet professionnel et à l’accès d’un meilleur niveau de qualification incluant la formation des agents.

Pour cela, la Ville souhaite organiser en partenariat avec l’EPLEFPA (L’Etablissement Public Local d’Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) de Douai, des formations permettant aux agents d’acquérir une qualification de travaux paysagers : CAPA option travaux paysagers par Unités Capitalisables, formation dispensée par le lycée horticole de Raismes.

Ces formations adaptées au niveau de compétences des agents représenteront un coût de 6 800.00 €TTC (3 400 €X 2).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous documents permettant de payer les frais afférents à ces 400 heures de formation par agent.

⇒ Unanimité

**D/2014-016 Formation CACES – Conduite des chariots automoteurs à conducteur porté - d’un agent en contrat aidés dans l’A.C.I. Ferronnerie d’Art**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que des demandeurs d’emploi ont été intégrés en contrats aidés dans l’Atelier Chantier d’Insertion (A.C.I.) ferronnerie d’art pour la conception et la pose de clôtures identitaires et artistiques dans le cadre des différents programmes de construction de logements et de bâtiments publics.

La Municipalité s’est engagée à assurer un accompagnement professionnel incluant la formation des agents travaillant dans cet atelier.

Après étude des besoins par une montée en compétences, monsieur le Maire propose de financer la formation CACES – Conduite des chariots automoteurs à conducteur porté- pour 1 agent sur une durée de 3 jours dispensée par la société City’pro (ASSIFEP Formation) pour un montant total de 410,00 €TTC

Cette formation sera dispensée par City’pro – ASSIFEP Formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous documents permettant de payer les frais afférents à ces formations.

⇒ Unanimité

#### **D/2014-017 Accompagnement scolaire – recrutement de vacataires**

Monsieur Agah rappelle que dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative, la Ville va recruter des vacataires de niveau Bac+2 pour encadrer les enfants dans différentes écoles. Dans ce dispositif, les enfants sont détectés par les enseignants et les encadrants scolaires. Le but étant d'accompagner ces enfants autant dans leur réussite éducative que sociale.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 février 2013 ayant pour objet le recrutement de vacataires chargés d'assurer un accompagnement scolaire dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative. Afin de poursuivre les actions liées à ce dispositif, Monsieur le Maire propose de procéder au recrutement de vacataires à compter de l'année 2014, rémunérés sur la base de 15,28 € brut l'heure dispensée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la proposition ci-dessus énoncée.

⇒ Unanimité

#### **D/2014-018 Financement d'une formation BPJEPS**

Monsieur MIXTE fait part à l'assemblée qu'un adjoint d'animation de 2ème classe titulaire du service Education jeunesse a sollicité la Ville pour le financement d'une formation lui permettant d'acquérir le diplôme B.P.J.E.P.S (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) dans la spécialité Loisirs tout public.

Cette formation lui permettra d'être capable :

- De concevoir un projet d'action
- De contribuer au développement des pratiques d'animation professionnelles dans le champ de l'Education Populaire
- D'accompagner au développement d'actions et de projets initiés par les publics

Elle doit débuter le 10 février 2014 pour une durée de 15 mois et donc se terminer au plus tard le 30 avril 2015.

Monsieur le Maire propose donc de financer cette formation d'une durée de 622 heures, organisée par le CREPS de Wattignies, pour un montant total de 5691,30 € TTC (soit 9,15 €/ heure).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous documents permettant de payer les frais afférents à cette formation.

⇒ Unanimité

## 5/ Service Education Jeunesse

### **D/2014-019 Stage de base au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) 2014**

Monsieur MIXTE rappelle que la Ville a besoin d'animateurs pour encadrer ses activités. La CAF et Jeunesse et Sport imposent à la Ville d'avoir des animateurs titulaires du BAFA, condition nécessaire pour encadrer des mineurs en accueil collectif.

Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (C.E.M.E.A.), sis au 11 rue Deconynck à Lille (59000) se proposent d'assurer la formation de base en externat sur la ville de Vieux-Condé du 22 février au 1er mars 2014. En contrepartie de la mise à disposition des locaux, il est demandé 280€ par stagiaire.

Monsieur le Maire propose que :

- la prise en charge financière de la Ville soit plafonnée à 7 000€ sur une base de 25 stagiaires
- les stagiaires bénéficiant de cette prise en charge effectuent en contrepartie un stage d'application bénévole de 48 heures au sein du service Education Jeunesse
- cette contrepartie ne soit pas appliquée au personnel municipal

La dépense sera réglée au moyen de crédits inscrits au B.P. 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la réalisation de ce stage sur la commune de Vieux-Condé ainsi qu'aux propositions sus-évoquées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, fixant les droits et obligations de chacune des parties, avec les C.E.M.E.A.

⇒ Unanimité

## 6/ Maison pour Tous

### **D/2014-020 Convention de mise à disposition de la Maison Pour Tous**

Monsieur AGAH indique que la Maison pour Tous, ouverte depuis 6 mois, accueille de nombreuses activités. Monsieur le Maire précise qu'elle est ouverte à tous les Vieux-Condéens. Une association y est domiciliée, les Femmes Actives, avec des activités quotidiennes mais il y a aussi des permanences pour des institutions et des associations. Le but de la convention est d'encadrer le fonctionnement des locaux informels. La Maison pour Tous fonctionne dans l'esprit d'une maison de quartier. Il est donc nécessaire de fixer les conditions de mise à disposition de l'équipement et de son matériel, l'objectif étant d'accompagner le mouvement associatif Vieux-Condéen et de contribuer au développement de la structure.

#### **1. Objet :**

La Maison Pour Tous est un équipement dédié au titre de l'intérêt général et aux actions organisées par la Municipalité. Il n'a en aucun cas un usage privatif et ses locaux sont mutualisés.

## **2. Signature d'une convention :**

Toute utilisation des locaux et du matériel est soumise à la signature d'une convention (en annexe).

La réservation devra se faire au minimum 14 jours avant utilisation.

Les modalités horaires d'occupation sont fixées d'un commun accord entre les parties, à l'appui de la programmation annuelle de la Maison Pour Tous.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties.

## **3. Fiche de réservation :**

Une demande de réservation sera effectuée en amont de la signature de la convention et y sera annexée.

## **4. Responsabilité :**

L'accès aux salles est confié à une personne désignée comme responsable de l'activité, du groupe, et par conséquent du comportement de chacun.

- Cette personne a la charge de faire respecter le règlement de la structure et doit être la dernière à quitter les lieux.
  
- Elle s'engage à signer une décharge la rendant responsable des clés donnant accès à la structure dans le cas où les horaires des activités se situent hors temps d'ouverture normal de la Maison Pour Tous. Le cas échéant, les clés seront ramenées le lendemain aux agents de coordination.

## **5. Désignation des locaux et du matériel mis à disposition :**

- Etage :
  - o Une cuisine pédagogique de 40 m2 et son matériel (liste des ustensiles sur demande).

La cuisine est équipée d'un réfrigérateur combiné, de 4 tables de cuisson par induction, de 2 fours à micro-ondes, de 4 fours qui allient cuisson traditionnelle et programmes automatiques, et de 2 lave-vaisselles. Capacité d'accueil : 7 personnes.
  - o Une salle polyvalente de 120 m2 (80 personnes).

La salle est équipée de :

    - Un projecteur mobile haute définition offrant un accès à des services Cloud et une application Wifidoc
    - Un écran de 2 m par 3 m.
    - Un lecteur Blu-ray 3D et DVD compatible DivX HDn MKV
    - Une sonorisation de modèle MX82 offrant un traitement audio de haute qualité et une grande sélection de dispositifs dans une taille 1U standard (mélangeur 8 entrées micro/ligne stéréo, 4 entrées micro/ligne et 4 entrées stéréo)
  - o Une salle multifonction de 40 m2 (20 personnes)
- Rez-de-chaussée :
  - o Bureau pour permanences de 15 m2 (3 personnes)
  - o Une salle multifonction de 55 m2 (30 personnes)

- 14 tables rectangulaires, 15 tables demi-lunes et 80 chaises
- Un microphone sans fil
- Un tableau type paper-board
- 

## **6. Assurance**

La Maison Pour Tous est assurée au titre des bâtiments communaux ainsi que le mobilier appartenant à la Ville.

Les risques encourus par l'utilisation des locaux et la tenue des activités seront convenablement assurés par l'emprunteur qui souscrira toutes polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité. Un justificatif devra être fourni.

## **7. Obligations de la Ville**

La Ville s'engage à assumer directement les obligations incombant au propriétaire. A cet égard, elle prend en charge les frais correspondants (entretien du gros œuvre et des dispositifs techniques...).

## **8. Redevance**

La mise à disposition des locaux et matériels appartenant à la Ville est consentie à titre gracieux.

## **9. Communication**

L'emprunteur s'engage à valoriser le soutien de la Ville sur ses documents informatifs et supports promotionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable aux conditions de mise à disposition sus-évoquées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au prêt des salles et du matériel.

⇒ Unanimité

## **7/ Secrétariat Général**

### **D/2014-021 Rapport d'activités 2012 du SITURV (Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes)**

Rapporteur : M LATAWIEC Michel

Le SITURV est un syndicat mixte. Des arrêtés préfectoraux successifs ont modifié sa composition et ses conditions de fonctionnement.

Il regroupe aujourd'hui 75 Communes qui forment le Périmètre des Transports Urbains (PTU) d'une superficie de 592.6 km<sup>2</sup>.

Ce dernier est composé :

- de la C.A.P.H. (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut) : 39 Communes ;

- de la C.A.V.M (Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole) : 35 Communes ;
- de la Commune d'Hornaing.
- SES COMPETENCES :

Le SITURV est l'autorité organisatrice des transports urbains au sein du périmètre des transports urbains.

- SES MISSIONS :

L'étude, l'organisation, l'amélioration des transports urbains, la réalisation des infrastructures nécessaires aux transports collectifs et la mise en œuvre des dispositions du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

- **Le chantier de la ligne 2 du tramway**

La ligne 2 du tramway = une distance de 15.5km pour 21 stations.

En 2012, le chantier de la ligne 2 a battu son plein.

Après les travaux préparatoires sur l'ensemble du tracé, les opérations de terrassement ont permis à la plateforme du tramway de se dessiner peu à peu dans l'ensemble des communes traversées.

En parallèle, des travaux de voirie ont été réalisés et ont permis de refondre entièrement les voies de circulation, les trottoirs et les zones de stationnement. Des interventions spécifiques aux ouvrages d'art ont été également lancées dans le cadre de la ligne 2.

4 ouvrages d'art ont été construits :

- Le pont des Etangs ;
- L'écluse Goelzin ;
- Le pont de la Bleuse Borne ;
- Le pont Molière.

3 autres ont été rénovés :

- Le pont du Moulin ;
- Le pont du Jard ;
- Le pont de la Renaissance.

#### **Les temps forts du chantier**

- *Pose d'une passerelle piétons à Anzin – Bruay sur Escaut* : livraison d'une passerelle de 43 mètres de long pour 2m50 de large par convoi exceptionnel depuis les ateliers d'Onnaing jusqu'au lieu d'implantation. Les opérations de mise en place se sont déroulées dans la nuit du 25 au 26 avril. La mise en service a eu lieu fin mai. Il s'agit d'une des opérations les plus spectaculaires du chantier.
- *Démolition du pont de la Bleuse Borne suite aux contraintes fixées par RFF (Réseaux Ferrés de France)* : l'ouvrage datait de 1925. La destruction de ce pont de

2 000 tonnes entièrement en béton armé, de 57 mètres de long, 16 mètres de large et d'une hauteur de 17 mètres a été entreprise le 01 Novembre et menée à bien en 72 heures chrono. La reconstruction de l'ouvrage a commencé le 12 Novembre et s'est achevée fin mai 2013.

- *Pose des Iers rails* : la pose des rails a commencé En Mai dans la Commune d'Escautpont.

- **Indemnisation des professionnels et insertion sociale**

- Indemnisation :

Le SITURV a décidé de la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation rapide et souple des professionnels riverains subissant une baisse significative de leur chiffre d'affaires liée à la période des travaux de la troisième phase du tramway Valenciennois.

Une commission d'indemnisation a été instituée par délibération en date du 02 Juin 2008 et du 12 Décembre 2011. Cette dernière est composée d'un élu représentant de la Commune concernée, à voix délibérative et d'un représentant de l'Union du Commerce Local, à voix consultative.

- Insertion Sociale :

Dans le cadre de la mutualisation du programme de la phase 3, le SITURV a inclus dans les contrats de travaux une clause portant sur l'insertion sociale conformément à l'article 14 du Code des Marchés Publics. L'engagement pris par les entreprises représente un volume horaire global de 54 678 heures réalisées. A fin 2012, les engagements ont été respectés à plus de 40% par les différents intervenants.

- **Le PDU (Plan de Déplacement Urbain)**

- SINTROPHER :

Le SITURV est acteur du projet SINTROPHER (Sustainable Integrated Tram-based Transport Options for Peripheral European Regions).

Suite à un appel à projet par le secrétariat technique, 14 partenaires, dont le SITURV, issus de 5 pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et la France) se sont associés dans le cadre du projet Interreg IVB ENO pour y répondre.

Objectifs du projet SINTROPHER : améliorer l'accessibilité interne et externe des territoires des villes moyennes européennes par les transports en commun.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs études ou actions sont à réaliser afin de permettre le déblocage des fonds FEDER. Pour le SITURV, ces fonds s'élèvent à 2,21 millions d'euros.

- Les Plans de Déplacements Entreprises (P.D.E.) :

Plusieurs PDE ont été signés en 2012 avec :

- Les voies navigables de France (Février 2012) ;
- La Ville de Denain et le CCAS (Mars 2012) ;

- Le centre commercial d'Auchan Petite-Forêt (Octobre 2012)

La convention type PDE s'appuie sur :

- 1) La communication autour de la mobilité ;
- 2) La promotion de l'usage des transports collectifs auprès des salariés avec l'abonnement Pass Lib +, attractif au prix de 31€ dont 50% remboursés par l'entreprise ;
- 3) La promotion du covoiturage grâce à un accès à la plateforme de covoiturage du SITURV.
- 4) La promotion de l'usage du vélo au travers de l'amélioration des dessertes cyclables du site et du stationnement ;
- 5) La promotion de la marche grâce à l'amélioration et à la sécurisation des cheminements piétonniers.

On note également :

- L'extension du PDE de la CCI Grand Hainaut à tous les commerces de Valenciennes ;
  - Plusieurs autres PDE sont en cours d'élaboration avec la venue de nouvelles entreprises sur le territoire.
- Le covoiturage
- L'intégration tarifaire :

Dans le cadre du partenariat d'intégration tarifaire avec le Conseil Général, le SITURV verse une participation financière au département en fonction du nombre de clients utilisant un titre Transvilles.

- **Les transports à la demande**

En complément des lignes régulières, le service de Transport à la Demande Taxival a évolué pour devenir plus souple d'utilisation et plus accessible.

Au sein de 4 zones prédéfinies, les usagers peuvent réserver un taxi affrété par Transvilles soit entre 2 arrêts situés dans la zone soit entre 1 arrêt de la zone et un arrêt de rabattement en correspondance avec les lignes Transvilles et TER (Taxival Amandinois, Taxival Sud, Taxival Est et Taxival Ostrevant).

- **Le service SESAME**

Sésame s'adresse aux personnes handicapées moteurs ou visuels permanents ou temporaires. Le transport est assuré par des minibus spécialement aménagés pour favoriser l'accès des fauteuils roulants ou par des taxis affrétés par les services Transvilles.

**D/2014-022 Rapport d'activités pour l'année 2012 du SIDEGAV (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes)**

Rapporteur : M DUVIVIER Alain

➤ Communes du syndicat:

- ❖ 82 communes de l'arrondissement de Valenciennes pour une population de 350.000 h
- ❖ 2 Représentants délégués titulaires par commune composent le comité syndical

➤ Compétences du syndicat:

- ❖ Contrôle du contrat de concession de distribution. de Gaz délégué à GRDF (1997)
- ❖ Contrôle du contrat de concession de distribution de l'électricité ERDF (1996)
- ❖ Depuis 2007 reprise de la maîtrise d'ouvrage « esthétique réseaux électriques ».

➤ Recettes du SIDEGAV.

- ❖ R1 Redevance de fonctionnement du syndicat versée par ERDF et GRDF
  - Respectivement 132 039 € et 259 175 € (proportionnelle aux factures de fourniture)
- ❖ R2 Redevance d'investissement d'un montant de 374 326 € versée par ERDF pour les travaux d'éclairage public réalisés, facturés et payés en 2010, intégralement reversée aux communes.
- ❖ « Article 8 » versé par ERDF d'un montant de 220 000 € pour 2012 € (*baisse de 15%*). Redevance relative aux travaux d'esthétique réseau de distribution d'électricité qui permet au SIDEGAV de financer à hauteur de 40% HT les projets déposés par les communes et validés par le syndicat.

➤ Concessionnaire GRDF : Extension et Branchements réseau gaz.

- ❖ Près de 5 km de nouveaux réseaux basse pression sur le territoire du SIDEGAV ont été réalisés en 2012. (4947 ml)
- ❖ Le nombre de branchements a augmenté de 311 (sur un total de 104946 clients dont 3189 à Vieux Condé (3207 en 2011))
- ❖ Le remplacement des conduites en fonte se poursuit (5,2 km sur le SIDEGAV).
- ❖ Nombre total d'incidents sur Vieux Condé en 2012 : 30
- ❖ Nombre de clients impactés : 13

➤ Le concessionnaire ERDF :

- ❖ Les demandes de travaux étant trop nombreuses, le SIDEGAV a défini en comité syndical (depuis 2010), des critères de validation prenant en compte le taux d'enfouissement communal, le nombre de projets déjà accordés et le montant des participations sur les travaux déjà réalisés, pour faire son choix.
- ❖ En 2012 le SIDEGAV a étudié et déclaré recevables 16 projets d'amélioration esthétique sur les réseaux mais il n'a donné son accord que pour la réalisation

de 5 projets pour un coût de 735 446 €HT soit une participation « Article 8 » de 294 178 €pour ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire.

- ❖ La ville de Vieux-Condé n'a pas déposé de projet en 2012.

Les rapports d'activités complets du SIDEGAV et du SITURV sont consultables au secrétariat général.

## **7/ Questions Diverses**

M AGAH souhaite, en sa qualité de président de groupe des élus communistes et républicains, remercier toute l'assemblée du bon fonctionnement des Conseils Municipaux, des différentes Commissions, les services de la Commune, la compréhension des habitants et des élus.

M AGAH rappelle que sur le mandat 2008-2014, toutes les élections ont été menées dans la convivialité et espère que le bon état d'esprit et le fair-play sera conservé à l'occasion des prochaines élections municipales.

## **8/ Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.**

- De solliciter les services de l'association AULNE (Approche Utile de La Nature et de l'Environnement) sise 29 rue du Bouillon à 59230 Sars et Rosières, afin d'organiser une balade découverte Nature sur le thème des champignons avec un public familial en forêt de Bonsecours, pour un montant net fixé à 125,00 €
- De recourir à l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements prévus au budget 2013 pour une demande de financement de 800 000€
- De passer un marché de travaux pour la requalification de la Cité Taffin suite à la décision de déclarer infructueux le lot n°4 issu du dossier
- De solliciter la société MRB CALORESCO pour réaliser les travaux de réfection de l'ossature des chéneaux du bâtiment situé 110 rue Jean Jaurès pour un montant de 7 892.84€TTC
- De passer un marché avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS pour la coordination Sécurité Prévention Santé dans le cadre de l'aménagement de la zone du lycée pour un montant TTC de 2 879.37€
- De signer un contrat avec la société Finance Active pour la réalisation d'une analyse financière pour un montant de 5 500€HT
- De solliciter les services de l'association Mines de Riens sise 14 Allée des Charmes – Parc Lebrét à 59220 Denain, afin d'organiser une animation sophrologie à la Maison Pour Tous de Vieux-Condé, dans le cadre de l'action CUCS 2013 « Grandir et prendre son envol », ce moyennant un coût fixé à 238,40 €TTC.
- De solliciter le Service Technique pour les Activités de la Jeunesse (S.T.A.J.) sis 36 rue de Mons à 59300 Valenciennes, afin d'organiser une formation au BAFA pour un montant de 385€TTC

- De solliciter les services de la S.C.P. HOUDAIN-LIOT, huissiers de justice associés, sise 11/13 B rue Salle Lecomte B.P. 40113 - 59300 VALENCIENNES, afin de rédiger les procès-verbaux de constat et de réquisition de la Force Publique relatif à la présence de gens du voyage sur le territoire communal, ce moyennant un coût s'élevant à 530,71 € T.T.C.
- De solliciter les services de la S.A.S KILOUTOU sise 198 Avenue de Denain à 59300 VALENCIENNES dans le cadre de la location de 2 chauffages radiant propane ainsi que l'achat de 2 recharges propane, moyennant un coût estimé à 210,02 €T.T.C.
- De solliciter le groupe GDF Suez pour la fourniture de gaz du groupe scolaire Joliot Curie
- De solliciter les services du groupe de percussionnistes POUM TCHAK par l'association EPSILON, représentée par son Président, M DONNET, sise 99 rue Emir Doffenies à 59199 HERGNIES, afin d'assurer un concert à l'Auditorium de l'Ecole de Musique le samedi 09 Novembre 2013, pour un montant net fixé à 1 300 €
- De passer un marché public sous la forme d'un de commande avec le Groupe Moniteur pour l'utilisation de la plateforme « achatpublic.com». Le coût s'élève à 2 331€HT
- De passer un marché avec GINGER CEBTP pour l'étude géotechnique dans le cadre de la construction d'une médiathèque pour un montant de 6 510€HT
- De confier à l'association les Ajonc la réalisation de prestations dans le cadre de l'action CUCS « création d'un jardin partagé » pour un montant de 5 400€TTC
- D'acquérir un tracteur et ses équipements auprès de la société EV10 PRO pour un montant maximum de 70 000€HT
- De solliciter la société SOCOTEC pour assurer le contrôle périodique des bâtiments et du matériel de la Ville pour un montant de 9 244.50€HT
- De modifier les termes de la régie d'avances pour le service Education Jeunesse
- De recourir à un contrat d'apprentissage adapté à compter du 30 Décembre 2013. La rémunération attribuée à l'intéressé est égale à 41% du SMIC pour la 1<sup>ère</sup> année.
- De mettre en place la facture groupée avec annexe personnalisée auprès d'EDF Collectivités pour un coût de 46€HT par mois
- De réaliser un avenant avec la société THYSSENKRUPP Ascenseurs pour la maintenance d'ascenseurs supplémentaires pour un montant annuel de 1681.60€

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.*

## Liste d'émargements